51e ANNÉE. — N° 16 MERCREDI 8 FÉVRIER 1911.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Les débats du Reischtag

Quand nous parlons en France de l'Alsace-Lorraine nous devons nous garder contre les entraînements de la passion et du sentiment par quoi nous pourrions être poussés à certains mots et à certains actes qui risquent d'avoir des retentissements douloureux de l'autre côté de la frontière.

Ainsi, il est entendu que nous sommes pacifiques et que nous ne rêvons pas de mettre l'Europe à feu et à sang. Assez longtemps la France se donna l'air de mériter la réputation contraire. Il est donc naturel qu'elle ait tenu à bien affirmer sa résolution de ne plus tirer l'épée que pour des raisons de première importance. Mais cela doit suffire. L'Europe le sait et ce n'est plus la France qui lui apparait comme l'éternel fauteur de discordes. Dans ces conditions, il n'est pas indispensable de proclamer notre volonté de paix à chaque lever du soleil. Des protestations de cette nature seraient mieux placées dans la bouche de nos vainqueurs.

Quant à déclarer, comme le voudrait M. Jaurès, que nous renonçons à toute réparation du droit violé en 1871, cela est encore plus inadmissible. Ce renoncement volontaire et spontané constituerait pour la France une déchéance dont on voit mal comment elle se relèverait. L'Allemagne nous a fait subir un désastre matériel que nous avons pu en grande partie réparer ; la défaite morale que nous nous infligerions à nous-mêmes par cette abdication de toute fierté nationale serait irrémédiable. Si quarante ans suffisaient à légitimer l'annexion de l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne pourrait elle-même fixer le prix et le temps qu'il lui faudrait pour nous faire souscrire au rapt de la Champagne ! . . . Non. Cette humiliation nous serait plus meurtrière que Sedan, car nous y perdrions jusqu au droit de nous estimer nous-mêmes. On ne demande pas aux vaincus de souscrire à l'iniquité dont ils sont victimes. C'est assez que nous ayons signé une fois déjà le traité de Francfort ! . . .

Cela ne veut pas dire que nous applaudissions à certaines manifestations tapageuses auxquelles se sont livrés, il y a quelques mois, des réclamistes de presse. Il faut éviter les gestes provocateurs, toujours un peu ridicules. . . quant il ne sont que des gestes ! N'oublions pas que dans les pays annexés on paie durement les frais de ces provocations qui retombent sur les Alsaciens-Lorrains en vexations de tous genres et qui servent actuellement de prétextes aux pangermanistes pour refuser de faire droit à leurs revendications . . . Entre le renoncement et les vaines provocations, le peuple français a su adopter d'instinct l'attitude de dignité qui convient . . .

On a beau crier en Allemagne que la question est definitivement résolue. Il n'y a rien de definitif en histoire et, d'ailleurs, ces bons germains ne sont pas aussi certains de leur fait qu'ils voudraient le paraître. Les debats tout recents du Reichstag en sont la preuve evidente. S'il est vrai que l'Alsace-Lorraine fait aujourd'hui partie de l'Empire au même titre et dans les mêmes conditions que la Saxe ou la Bavière, pourquoi la soumet-on toujours à un régime d'exception, pourquoi lui refuse-t-on obstinement les droits dont jouissent dans la confédération germanique les autres Etats Allemands ?

Certes les orateurs allemands qui ont pris la parole à la tribune du Reichstag ont surveillé leur parole. Pour justifier leur opposition à l'autonomie réclamée par l'Alsace-Lorraine ils ont invoqué des raisons ingénieuses, ne voulant pas avouer nettement que l'Allemagne a été impuissante à germaniser les provinces annexées et qu'après quarante années l'assimilation désirée est loin d'être faite. Pourtant ce sentiment est au fond de tous les discours.

M. Delbruck s'oppose à ce que l'Alsace-Lorraine soit représentée au Conseil Fédéral parce que les autres Etats confédérés auraient à s'en plaindre. Voulant justifier le droit donné à l'Empereur de nommer la majorité des membres du Sénat Alsacien (dont la mino ité seulement sera élue — et ne sera élue que par un suffrage restreint), M. Bassermann, qui est pourtant un libéral, déclare que « l'Empereur doit avoir la main sur la province frontière ». Un autre orateur, M. de Dircksen va jusqu'à dire que le projet du gouvernement ne donne pas assez de garanties au patriotisme allemand ? Le patriotisme allemand s'inquiète donc dès qu'il est question de relâcher un peu la dure contrainte où l'Empire tient toujours l'Alsace-Lorraine ? Si les allemands avaient conquis le cœur, la sympathie, la confiance des habitants du « pays d'Empire » en seraient-ils encore à discuter sur les poids des chaînes par lesquelles ils les tiennent attachés ? Et cet aveu d'impuissance, après quarante années d'efforts, n'est-il pas humiliant pour eux ?

Au surplus, en Pologne et dans le Slesvig, dont l'annexion remonte à bien plus loin que celle de l'Alsace-Lorraine, les sentiments à l'égard de l'Allemagne sont les mêmes et l'antinomie subsiste entre le vainqueur et les populations annexées. Pourquoi ? . . . La réponse est facile à faire ! . . .

En présence de ces faits, nous avons, nous français, quelque fierté à constater combien facile fut l'assimilation des pays que nous avons réunis à la France. Ils font si bien partie de la nation qu'on ne les distingue pas des autres. Qui se douterait aujourd'hui, qu'il y a un demi-siècle, la Savoie et Nice n'étaient pas encore françaises ? Et, à moins d'etre aveugle, qui ne verrait en traversant l'Alsace-Lorraine, qu'elles ne sont pas devenues allemandes ?

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE
VICE-PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet la garantie de l'origine des vins de Champagne.

M. Paul Meunier n'est pas hostile au projet de loi, mais il veut présenter quelques observations.

Il n'est pas, dit-il, de situation plus malheureuse que celle des viticulteurs qui sont obligés de lutter contre les fraudeurs.

Il demande que la délimitation soit étendue de la Champagne aux départements voisins, à l'Aube en particulier.

M. Dumont, rapporteur, expose les grandes lignes du projet de loi.

M. Molle combat la délimitation. MM. Lenoir, Péchadre, Camuzet prennent la parole.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. RENOULT
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur les vins de l'Etranger.

L'article premier est ainsi conçu: « L'expédition de régie délivrée à la sortie des pressoirs, selliers et caves des propriétaires récoltants de la région délimitée Champagne, portera une mention d'origine pour toute vendange ou tous vins récoltés dans cette région. »

Cet article est voté.

L'article 2 est voté ainsi que l'article 3 ainsi conçu :

« Après un an, à dater de la promulgation de la loi, les vins mousseux de Champagne ne pourront sortir des magasins séparés visés par l'article premier sans que les bouteilles soient revêtues d'une étiquette portant le mot « Champagne » en caractères apparents. »

Les articles 4, 5 et 5 *bis* sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est voté par 411 voix contre 108.

L'HEURE NOUVELLE

Jeudi dernier, les sénateurs, en vertu de leur pouvoir discrétionnaire, nous ont rajeunis de dix minutes. Voici dans quelles conditions :

On sait que la terre accomplit un tour complet sur son axe, en vingt-quatre heures ; chaque lieu passe tour à tour de la lumière à l'obscurité. Chaque point a donc son heure. En France, chaque commune eut longtemps son heure locale, dont l'écart avec celle de Paris pouvait être de vingt minutes en moins pour certains points de Bretagne, ou de vingt minutes en plus pour les régions de l'Est. Celà ne facilitait pas trop les affaires.

D'autres pays étaient plus pratiques ; en 1884, une conférence se réunissait à Wasington, à laquelle vingt-sept nations se firent représenter.

Cette conférence vota une convention qui peut se résumer en deux articles :

1. Le système des fuseaux horaires était adopté.

2. Le méridien de Greenwich était choisi pour le monde entier comme méridien initial.

Ces deux propositions furent adoptées à l'unanimité des voix, moins celle de la République de Saint-Domingue. On s'en consola. Seuls, la France et le Brésil s'abstenaient.

Ce système de fuseaux était cependant le plus pratique, le plus logique.

D'après ce système, on divisait par 24 les 360 degrés de la circonférence terrestre. On avait ainsi 24 fractions ou « fuseaux » de 15° Chaque fuseau représentant la portion du globe qui se déplaçait en une heure ou soixante minutes en face du soleil. On attribuait la même heure à tous les pays contenus dans le même fuseau. De sorte que, lorsque le soleil entrait dans un fuseau, il était convenu que c'était l'heure de midi pour tous les pays contenus dans ce fuseau.

Tel est le système auquel vient de se rallier le Sénat.

Il faut comprendre les avantages et les conséquences de cette loi excellente.

La France accepte dorénavant le système universel des fuseaux horaires. L'heure de la France et de l'Algérie sera celle de l'Europe occidentale, la même que celle de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne ; la même que celle d'une immense partie de notre Afrique occidentale, puisque le fuseau est le même.

Mais le principal avantage réside dans cette unification parfaite que le système des fuseaux horaires apporte dans le calcul de la différence des heures suivant la longitude ; il fallait, en sortant de France, un calcul compliqué, une soustraction ou une addition d'heures et de minutes pour retrouver l'heure réelle du pays. Il n'en sera plus de même. En entrant en Allemagne ou en Italie par exemple, pays appartenant au fuseau de l'Europe centrale, il suffira d'avancer sa montre d'une heure exactement.

On passera d'un fuseau à un autre fuseau par unités d'heure.

Au point de vue des chemins de fer, des télégraphes, de l'aviation, cette simplification a des avantages indiscutables.

Des objections de forme avaient été soulevées ; on les a facilement résolues ; beaucoup d'Etats ne sont pas exactement contenus dans un fuseau. Chaque Etat gardera la même heure pour tout son territoire, même si certaines parties débordent sur le fuseau voisin.

INFORMATIONS

Le Discours de M. Pichon et la Presse étrangère

Les journaux reproduisent de longs extraits des déclarations de M. Pichon au Sénat.

La « Gazette de Voss » ne trouve pas convaincantes les déclarations du ministre français et estime qu'une entente franco-anglaise sur le terrain militaire ne produirait pas sans doute plus de résultat que les conventions militaires franco-russes.

« Mais, ajoute ce journal, c'est peut-être moins à l'esprit pacifique des amis et alliés de la triple entente qu'à la force des facteurs étrangers à elle qu'il faut en savoir gré. »

La « Gazette de la Croix », organe conservateur, écrit : « En Allemagne, on se réjouit du succès de M. Pichon, homme d'Etat calme et réfléchi, qui ne poursuit aucune politique d'aventures. Les peuples désirent le repos. M. Pichon a gagné hier une bataille pour le bien de la paix. »

La « Post » voit dans les déclarations de M. Pichon une nouvelle preuve que les relations franco-anglaises ont été rendues plus étroites par l'entrevue de Potsdam.

Le « Daily News », dans un article sur le discours de M. Pichon, s'inquiète du passage de ce discours où il est indiqué qu'il y a eu des conversations militaires avec l'Angleterre.

« S'il y a eu, dit-il, s'il y a une convention militaire, il faut qu'elle soit secrète, car sir Edward Grey n'a jamais donné à entendre qu'elle existât. Une telle convention n'est pas constitutionnelle. Son existence entamerait les bases du gouvernement parlementaire. Il ne doit subsister aucun doute à ce sujet. »

Election législative

ARDECHE

Deuxième circonscription de Privas

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Inscrits, 21.060 ; votants, 16868

Ont obtenu :

MM. Chalamel, industriel, radical, 8.606 voix (élu) ; Vincent, directeur d'école, radical socialiste, 8.139.

Il s'agissait de remplacer M. Astier, radical-socialiste, élu sénateur.

Au premier tour les voix étaient ainsi réparties :

MM. Chalamel, 7.421 ; Vincent, 6.901 ; Chanaleiles-Pradal, avocat, radical, 620.

Ce dernier candidat s'est désisté en faveur de M. Vincent.

Au Maroc

Le guet-apens de la Chaouïa

Par suite de la lenteur des communications causée par les dernières pluies, la nouvelle de l'attentat commis contre nos troupes le 14 janvier, sur les confins de la Chaouia, n'a été connue par le sultan que plusieurs jours après.

Dès qu'il en a eu communication par un rapport officiel de source indigène, il a demandé à voir M. Gaillard, consul de France à Fez à qui il a exprimé personnellement ses plus vifs regrets pour la mort du lieutenant Marchand et du sergent français, ajoutant que le maghzen fera tout ce qui dépendra de lui pour collaborer utilement à la recherche et au châtiment des coupables. Il a chargé M. Gaillard de transmettre ces sentiments et ces assurances à M. de Billy, chargé d'affaires de France à Tanger.

Les instituteurs à l'Ecole de Joinville

Trois cent soixante-trois instituteurs, actuellement sous les drapeaux pour l'accomplissement de leur temps de service, suivent en ce moment un cours spécial à l'Ecole normale de gymnastique de Joinville. Ce cours a pour objet de leur donner l'aptitude, l'expérience et la connaissance nécessaires pour enseigner la gymnastique dans les écoles primaires. Des dispositions sont prises pour que les seize cents instituteurs et élèves de l'Ecole Normale incorporés en 1910 profitent à tour de rôle, en 1911, de l'enseignement si utile de l'Ecole normale de Joinville.

Procès de presse

C'est samedi matin que s'est ouvert, devant la Cour d'assises du Rhône, le procès en diffamation intenté par M. Ribetti, ancien économe de l'asile d'aliénés d'Aix, à M. André Lefèvre, député de cette ville, et au journal *le Mémorial d'Aix*.

Dès la première heure, une foule assez nombreuses se presse dans la salle des Pas-Perdus, où un important service d'ordre a été organisé.

Les débats de cette affaire sont présidés par le conseiller Sauze. C'est Me René Viviani, ancien ministre du travail, qui soutient les intérêts de M. André Lefèvre. Ceux de M. Ribetti sont soutenus par Me Brion, avocat du barreau de Marseille, conseiller général. Quant au gérant du *Mémorial*, il est défendu par Me Morel, du barreau de Paris.

Dans les audiences de samedi et de dimanche a eu lieu le défilé de 70 témoins.

Les conseils de M. Pataud

Les électriciens s'agitent de nouveau. M. Pataud, qui a repris la direction du Syndicat, depuis son retour de Belgique, leur donne les conseils suivants dans le dernier numéro de l'organe de la Chambre syndicale des travailleurs des industries électriques :

« La morale qu'il nous faut tirer de notre échec, peut se résumer ainsi : Puisque dans l'état actuel de nos forces et grâces à l'appui gouvernemental, les Compagnies se croient à l'abri de toute nouvelle grève, il nous faut redoubler de propagande, généraliser l'effort et faire en sorte que le prochain mouvement ne soit plus seulement partiel mais englobe la généralité des usines électriques de France.

« Pour cela, la collaboration de tous est nécessaire et c'est seulement à ce prix que nous pourrons, non seulement faire réintégrer nos révoqués, mais aussi maintenir nos modestes situations.

« Et, pour cette besogne, si le Conseil syndical actuel ne semble pas à quelques-uns être suffisamment qualifié qu'on le renouvelle, mais avant tout qu'on se groupe étroitement au Syndicat. »

« L'avenir, tout notre avenir en dépend. »

Espagne et Vatican

M. Canalejas observe une grande réserve au sujet des relations de l'Espagne avec le Vatican sur lesquelles circulent des informations pessimistes. Le président du conseil est plus que jamais résolu à poursuivre la réalisation intégrale de son programme et ses engagements en matière religieuse, et de livrer la bataille décisive durant la prochaine session des Cortès, afin de liquider définitivement la question religieuse en Espagne.

Les journaux cléricaux disent que, quoique les entretiens entre le nonce et le président soient cordiaux, il n'apparaît aucun symptôme de rapprochement, et l'*A. B. C.* croit même à une rupture imminente.

Les obsèques de Paul Singer

Le cortège funèbre du député socialiste Paul Singer est parti à midi de la maison de *Worwærts*. Deux cents voitures suivent le corbillard qui disparaît sous les couronnes et les fleurs. Derrière suivent les députés socialistes au Reichstag, les conseillers municipaux de Berlin, les délégués étrangers, parmi lesquels MM. Albert Thomas et Bedouce, représentant le parti socialiste français, puis les représentants des groupes ouvriers.

On estime à 200.000 personnes la foule qui est arrivée aux portes du cimetière, accompagnant la dépouille mortelle de Paul Singer.

La Peste en Mandchourie

Le docteur Michel qui avait été atteint de la peste vient de succomber. Egalement sont mortes quarante-deux personnes, dont deux Européens.

Dans le quartier chinois de Foudziadian, il meurt cent cinquante personnes par jour, de sorte que la population est descendue de 40.000 à 6.000 habitants.

Les informations reçues des autres villes ne dépeignent pas la situation sous des couleurs moins effrayantes.

Détails effroyables

Le correspondant du « Novoié Vremia » à Kharbine télégraphie :

« Malgré le froid on est suffoqué par l'odeur de graillon qui se dégage des gigantesques bûchers de cadavres. Les Chinois manquent de bois et de pétrole pour achever l'incinération de 2.400 cadavres dans le faubourg de Foudziadian. Autour de ces monceaux de chair morte, à moitié consumée, on voit rôder des chiens affamés et des enfants abandonnés.

« Le fléau envahit toutes les villes chinoises de la Mandchourie. A Kouan-Tchen-Tzé, des centaines de cadavres ont été entassés sur la glace de la rivière Soungari, en attendant que la débâcle printanière les entraîne. Un témoin oculaire décrit cette vision d'horreur sur les bords de la rivière :

« Des chiens déchiquettent un cadavre de Chinois qui n'a plus que la tête et le haut du tronc. Les mains, le ventre et les jambes sont dévorés. On voit que les pieds ont été coupés encore pendant sa vie.

« Auprès du cadavre, on peut voir un cercueil brisé, contenant un mort ; un autre cloué, et enfin un troisième ouvert et vide. De l'autre côté de l'île est un cercueil contenant un corps crispé. A côté, une charogne. Un peu plus loin, un corps que décore un chien. Au-dessus tournent des pies et des corbeaux en quantité.

« A Tzi-Tzibar, tous les médecins chinois ont succombé. Les habitants fuient, éperdus, emportant au loin la contagion.

« La population russe de Kharbine, malgré toutes les précautions prises, a été très éprouvée. Aussi l'exode devient général.

« Les troupes chinoises sont décimées par le fléau. »

Petites Nouvelles

Le trésorier d'une Association amicale de fonctionnaires aurait avoué aux membres de son comité des détournements s'élevant à 200.000 francs.

— Des colporteurs de briquets non estampillés ont été condamnés à Paris, à des amendes variant de 300 à 350 fr., avec une astreinte de deux mois de prison.

— L'instituteur de Chaponay (Isère), est mort subitement en faisant sa classe.

— Une princesse russe, qui jouit d'un revenu annuel de plus de 3 millions, a été condamnée à la prison, à Londres, pour dettes.

— La Cour de cassation a annulé les deux arrêts de la cour d'assises du Nord qui avaient condamné à mort les nommés Emile Hoedts et Edouard Candelfier, accusés de meurtre sur le gendarme Wenpierre, à Brouckerque. La cour estime que les deux accusés n'auraient pas dû être condamnés ensemble comme auteurs principaux du crime, deux hommes n'ayant pu être ensemble les auteurs d'un unique coup de feu.

— On annonce la mort de l'ancien général boer Cronje.

— On annonce la mort du comte de la Bourdonnaye, sénateur du Maine-et-Loire.

— A la suite du jugement rendu par la Cour d'appel de Paris, le cardinal Luçon s'est pourvu en cassation. Il a chargé Me Hannotin, avocat de la défense de ses intérêts.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS LE CONGRÈS

Si parfois l'on s'est étonné des violences cléricales contre les écoles laïques, il faut que cet étonnement cesse : l'explication de ces violences, le Congrès diocésain qui a eu lieu tout récemment à Paris, vient de nous la donner.

A ce Congrès où se trouvaient de nombreux évêques il a été dit des choses très intéressantes, mais notamment celles-ci que si l'enseignement libre florissait à Paris, par contre le recrutement des maîtres pour les écoles libres de province devenait de plus en plus difficile.

Les caisses diocésaines qui doivent recueillir les souscriptions pour assurer le service du culte, sont irrégulièrement et imparfaitement garnies : elles ne peuvent dès lors faire face et aux dépenses nécessitées par le culte et aux frais d'entretien des écoles libres.

Le Congrès diocésain, en présence de ces constatations et des doléances exprimées par des évêques, a décidé qu'à l'avenir on prélèverait des subventions dans les caisses bien garnies en faveur des caisses à peu près vides, et celles-ci sont nombreuses, paraît-il.

Egalement, il a été même question au cours de ce Congrès de la constitution d'une caisse régionale dont le siège serait établi à Bordeaux.

Les souscriptions recueillies serviraient à permettre à nombre de jeunes gens catholiques de préparer leurs examens, de prendre leurs diplômes et de se consacrer à l'enseignement libre.

La situation des caisses diocésaines, malgré les appels et les quêtes à domicile n'est pas des plus brillantes : c'est pourquoi on s'explique, l'aigreur, les violences avec lesquelles les cléricaux combattent l'enseignement laïque et ses maîtres.

Il faut donc s'attendre à cette époque où les mandements épiscopaux vont voir le jour, à de nouvelles attaques : mais comme le nombre des fidèles diminue, que dans tous les cas leur générosité a des limites, ce ne sera pas encore que l'enseignement laïque sera vaincu.

Mais qui va écoper dans tout cela, si les fonds vont à cet enseignement libre, seule préoccupation des chefs des diocèses. Ce sont, parbleu, les pauvres curés de campagne qui à la presque unanimité, ne tiennent pas à tant d'histoires mais voudraient un peu plus de casuel.

L. B.

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour pur et simple, à la suite de l'interpellation de M. Sixte-Quenin, au sujet de l'exécution du soldat Duléry, MM. de Monzie, Bécays et Malvy ont voté contre.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté par 290 voix contre 210.

AU PALAIS

M. Daurensan, président du tribunal civil de Cahors est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon .

Il y a quelques jours, nous relevions avec plaisir dans le tableau d'avancement de la magistrature le nom de M. Daurensan.

C'est dire le plaisir que nous avons éprouvé en apprenant sa nomination au poste élevé de conseiller à la Cour d'appel.

Nombreux sont ceux qui, en apprenant cette nomination, se sont également réjouis et ont adressé leurs félicitations au nouveau conseiller.

M. Daurensan était un magistrat bienveillant, d'une équité à toute épreuve et d'un républicanisme éprouvé : il avait su s'attirer dans notre ville de vives sympathies et son départ y laissera de sincères regrets.

Nous adressons à M. Daurensan nos félicitations.

Dégrèvements agricoles

La note suivante a été adressée à Messieurs les Sénateurs et à Messieurs les Députés, par la Société des Agriculteurs de France.

Le Groupe agricole du Sénat s'est dès la reprise de ses travaux, en novembre dernier, vivement préoccupé des moyens de venir en aide, par de larges dégrèvements, aux agriculteurs les plus gravement éprouvés, cette année, par les intempéries.

De son côté, le Conseil de la Société des Agriculteurs de France a, dès le 22 novembre dernier, émis un vœu qui a été porté à la connaissance des Pouvoirs Publics et dans lequel il demandait que des dégrèvements aussi larges que possible fussent accordés aux agriculteurs les plus gravement éprouvés, soit au moyen d'une forte augmentation du chapitre 114 du budget du Ministère des Finances, soit sous toute autre forme.

A ce même moment, la Chambre des Députés, inscrivait, au chapitre 114, le même crédit que dans le budget précédent, c'est-à-dire une somme de 24 millions de fr. Il est vrai que, depuis lors, deux lois spéciales ont accordé des secours aux agriculteurs « victimes de calamités agricoles » jusqu'à concurrence de 1.800.000 francs et 5 millions de francs aux viticulteurs.

Sans méconnaître le caractère bienveillant de ces dispositions, on doit cependant faire remarquer qu'elles ne répondent ni à l'attente du monde agricole, ni à la gravité exceptionnelle des circonstances. Les secours votés n'arriveront, sans doute, que tardivement et par fractions presque infinitésimales à ceux auxquels ils sont destinés, et, en attendant, le fisc devra leur réclamer le paiement de leurs impôts, sans autre atténuation que celle provenant du Fonds de non-valeurs. Or, c'est à l'absence totale de récolte, à la misère absolue que se heurteront, dans beaucoup de communes et de régions, les agents du fisc. Sur l'ensemble du territoire, les statistiques officielles des récoltes de 1910, permettent d'affirmer que la récolte a été inférieure : pour les céréales, d'un quart environ à la moyenne, pour les vins et les pommes de terre, de moitié moins, sans parler des ravages causés aux troupeaux par les épizooties, et il est incontestable que le relèvement des prix de vente des produits est loin de compenser de tels déficits. Dans tous les cas, il ne fait qu'aggraver encore la situation des cultivateurs dans les régions où ceux-ci n'ont rien ou presque rien récolté.

Dans de telles conditions, la perception de l'impôt deviendrait une iniquité ou, tout au moins, une impossibilité.

Il faut donc qu'un article spécial de la loi de finances en discussion double, à titre exceptionnel, et pour cette année seulement, le crédit du Fonds de non-valeurs, en affectant spécialement ce supplément à la contribution, sur la propriété non bâtie. Il semble, d'ailleurs, que, sans imposer de charges nouvelles au reste des contribuables, ce crédit pourrait être facilement couvert à l'aide des plus-values prévues dans le rendement des douanes.

Les Chambres pourraient-elles refuser aux agriculteurs une satisfaction si modeste et si légitime ?

CONSEIL DE REVISION

Voici l'itinéraire des opérations du Conseil de révision dans le département du Lot en 1911 :

Etrangers : samedi 4 mars à 2 h. 1/2 à la préfecture.
Luzech, lundi 6, à 9 h. 1/2.
Puy l'Evêque, mardi 7, à 9 h. 1/2.
Lauzès, mercredi 8, à 2 h. 1/2.
St-Géry, jeudi 9, à 2 h. 1/2.
Cazals, vendredi 10, 1 h.
Gourdon, lundi 13, 11 h.
Salviac, mardi 14, 9 h. 1/2.
St-Germain, mercredi 15, 2 h.
Labastide-Murat, jeudi 16, 10 h.
Castelnau, lundi 20, 2 h.
Montcuq, mardi 21, 2 h.
Limogne, mercredi 22, 2 h.
Lalbenque, jeudi 23, 2 h.
Cajarc, vendredi 24, 3 h.
Cahors nord, lundi 27, 10 h.
Catus, mardi 28, 2 h.
Cahors sud, mercredi 29, 10 h.
Souillac, jeudi 30, 2 h.
Payrac, vendredi 31, 9 h. 1/2.
Vayrac, lundi 1er mai, 2 h. 1/2.
Bretenoux, mardi 2, 2 h.
Martel, mercredi 3, 2 h. 1/2.
Gramat, jeudi 4, 10 h.
Livernon, vendredi 5, 11 h.
Figeac Est, lundi 8, 2 h.
Latronquière, mardi 9, 10 h.
St-Céré, mercredi 10, 10 h.
Lacapelle-Mariv., jeudi 11, 9 h. 1/2.
Figeac Ouest, vendredi 12, 8 h.

Clôture des listes mardi 30 mai 2 h. 1/2 soir.

Pour les officiers territoriaux

Depuis l'époque où fut instituée l'armée territoriale, nos officiers de seconde ligne se distinguaient de leurs camarades de l'active et de la réserve par un insigne porté au collet et consistant en un double galon d'or ou d'argent orné d'un bouton.

Les officiers territoriaux considéraient en grande majorité cet insigne comme portant atteinte à leur prestige. Le général Brun vient de leur donner satisfaction en supprimant l'insigne en question.

A la prison de Cahors

Rames, l'assassin présumé du maire de Béduer, M. Vaysse, a été conduit dans la journée de lundi de Figeac à Cahors où il a été écroué à la prison.

L'instruction de l'affaire de Béduer est close et Rames comparaîtra, selon toutes prévisions, devant la Cour d'assises, en mars.

Actuellement, à la prison de Cahors se trouvent trois détenus tristement célèbres : Minhot, inculpé de parricide ; Vialard, l'assassin des Arques et Rames, l'assassin présumé de Béduer.

Veloce-Sport Cadurcien

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'Assemblée Générale de la Société qui aura lieu le mercredi 8 février 1911 à huit heures et demie, au Siège du Club.

Ordre du jour :

Compte rendu financier.
Proposition intéressant le Fottball.
Présence de rigueur.

Courrier de Monsempron-Libos à Montcuq

On sait que les communes de Puy-l'Evêque, Peyrignac, Floressas, Grézels avaient demandé la création d'un courrier en voiture de Puy-l'Evêque gare à St-Matré.

Cette création devait entrainer la suppression du courrier existant de Monsempron-Libos à Montcuq.

Un grand nombre de communes du canton de Montcuq mécontentes de cette suppression qui leur était préjudiciable avaient protesté.

Nous apprenons aujourd'hui que devant le mécontentement, l'administration des Postes a décidé de ne pas donner suite au vœu exprimé par les communes de Puy-l'Evêque etc. Le courrier de Monsempron-Libos à Montcuq est donc maintenu.

Tribunal correctionnel

Audience du 6 février 1911

CHASSEURS SANS PERMIS

Deux chasseurs qui ont chassé sans permis sont condamnés à 25 francs d'amende.

CHASSE AVEC ENGINS

Devant le tribunal comparaît une chasseresse, la dame Irma Ressayre, 38 ans, ménagère au Pouzal (Ussel), qui fut surprise au moment où elle plaçait des engins prohibés pour prendre le gibier.

50 francs d'amende.

VAGABOND

Le 6 janvier, la gendarmerie de Cahors rencontrait sur la route le nommé Delange Léon, 37 ans, né à Roubaix, dont la mine ne lui inspira nulle confiance.

Invité à présenter ses papiers, Delange déclara nettement qu'il n'en avait pas, et ajouta même qu'il n'exerçait guère plus sa profession de mécanicien .

Delange fut incarcéré au Château du Roi.

Devant le tribunal, il ne fait aucune difficulté pour avouer qu'il a déjà subi 10 condamnations dont 4 à l'étranger.

Il est condamné à 15 jours de prison.

Le mystère des Pouzergues

Minhot, assisté de son défenseur Me Besse, a été interrogé samedi, par M. Fournié, juge d'instruction.

L'interrogatoire a porté d'abord sur la découverte des cendres dans le champ des Pouzergues.

Minhot a répété sa déclaration première sur ce point à savoir, ainsi que nous l'avons dit à son époque, qu'il avait répandu les cendres dans son champ en guise d'engrais, et du reste, comme cela se pratique communément.

M. Fournié a également informé Minhot que les sabots de la victime seraient donnés à l'expertise : ces sabots seraient tachés de sang.

L'interrogatoire de Minhot n'a donné aucun résultat ; Minhot a conservé son attitude impassible et n'a cessé de proclamer son innocence.

Dans la journée de samedi, M. Fournié, accompagné de MM. Martin, expert du laboratoire de Rodez et Mèges, commis greffier, s'est rendu aux Pouzergues pour lever les scellés et faire procéder à l'examen du four.

A l'intérieur du four, trois nouvelles briques sur lesquelles on remarquait des taches suspectes ont été saisies et emportées.

L'expert a également procédé au grattage des pierres formant la bouche du four et en a emporté quelques menus fragments.

Une pierre du bâtis de soutènement du four, également tachée, a été enlevée pour être ultérieurement examinée.

M. Martin, en outre, a prélevé une partie des cendres trouvées aux Pouzergues et que le Parquet avait emportées à Cahors.

Ces cendres seront analysées au laboratoire de Rodez dans le but de déterminer s'il s'agit de résidus provenant de la combustion de matières végétales ou de matières animales.

Les débris d'os qui furent retrouvés dans les cendres seront également soumis à une analyse.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

M. Baricombe, chef de bureau de la succursale de la banque Charreire, à St-Céré et Conduché son employé avaient quitté en automobile Cahors lundi matin, vers six heures pour se rendre à St-Céré.

Entre Labastide-Murat et Gramat, le chauffeur fréna trop brusquement : l'auto fit panache et les deux voyageurs furent projetés violemment sur le sol.

Ils se relevèrent sans mal ; mais il n'en fut pas de même pour le chauffeur qui était couvert de nombreuses blessures et avait reçu un choc violent dans l'estomac.

M. le docteur Gélis prévenu a examiné le blessé dont l'état est grave.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, *mardi 7 février* que l'excellente troupe du Théâtre municipal de Montauban viendra nous donner un vrai gala

LA FAVORITE

avec le concours de M. Gaucherand, ténor du Grand-Théâtre de Bordeaux, de Mme Guerty, MM. Pirard et Coulon. Afin de donner le plus grand éclat à cette représentation, notre exquise chanteuse légère Mlle Delvoye a bien voulu consentir à chanter le rôle d'Inès.

Il y aura donc foule ce soir à notre théâtre municipal.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier !

Paris, 6 février, 1 h. 35 s.

A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a discuté le projet de loi devant garantir les origines des vins de Champagne.

Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1875, *le numéro* 244.699 *gagne* 100.000 *francs, le numéro* 214.919 *gagne* 50.000 *francs.*

Mesures sanitaires

Le service de santé de Marseille a pris de rigoureuses mesures sanitaires pour préserver la ville contre les épidémies.

⁂

Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 7 février, 1 h. 37 s.

M. André Lefèvre en Cour d'assises

Le procès contre M. Lefèvre devant la Cour d'assises d'Aix a continué ce matin par les dépositions des témoins à décharge. Ces dépositions ont été écrasantes pour M. Ribetti. Les débats finiront probablement dans la soirée.

Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin. M. Briand a exposé les incidents d'Halluin ; une enquête établira les responsabilités.

Les ministres insisteront, à la Chambre, sur les inconvénients du retard dans le vote du budget.

Le Conseil a approuvé le ministre de la marine qui a relevé de ses fonctions à l'état-major le lieutenant de vaisseau Claude Farrère, pour un article de journal critiquant les précédents ministres de la marine. Cet officier a été également blâmé.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Limogne

La foire. — Notre foire du 4 février a été favorisée par un temps magnifique. Beaucoup de monde sur les divers marchés. Voici les principaux cours pratiqués :

Foirail aux bœufs. — Bœufs de travail, de 900 à 1.000 fr. ; bœufs moyens, de 750 à 850 fr. ; bouvillons, de 350 à 450 fr. la paire ; les vaches, de 600 à 700 fr. la paire ; les veaux de lait valaient 1 fr. 15 le kilo.

Halle aux grains. — A la halle, le blé a atteint le prix de 24 fr. le sac ; l'avoine, 10 fr. le quintal, le maïs, de 14 à 15 fr. l'hecto ; les pommes de terre, de 6 à 7 fr. le sac.

Au marché aux volailles, les poules valaient 0 fr. 75 et 0 fr. 80 la livre ; les dindons, 0 fr. 75 ; les œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Les porcs gras ont été vendus 60 fr. le quintal ; les jeunes porcelets, de 20 à 30 fr., suivant grosseur.

A signaler la perte de trois billets de banque de 100 francs qu'un forain a égarés aux environs du bureau de poste.

Bouziès

Mutuelle-bétail. — Un grand nombre de propriétaires ayant manifesté le désir de faire partie d'une mutuelle-bétail, M. Bessac, maire, a fait mardi, une conférence dans la salle de la mairie.

Après lecture des statuts, dix-huit propriétaires présents à la réunion ont demandé à contracter une assurance et séance tenante a été nommé le conseil chargé de l'administration de la société et de sa caisse.

Ont été élus à l'unanimité :

Président fondateur, M. Gustave Bessac ; vice-présidents, Antoine Delon, Pierre Pertuzat ; secrétaire-trésorier, Pierre Roussy ; secrétaire, Emile Andissac ; experts, Jean Delvit, Jean-Baptiste Rouquié, Jean Armand.

Il a été procédé ensuite à l'inscription des assurés et au prélèvement des primes et des droits d'entrée.

Les assurés s'engagent pour un trimestre au moins.

La cotisation est fixée à 1 pour cent de la valeur des bœufs, chevaux, mulets, mules et juments non poulinières, et à 1 fr. 25 pour cent de la valeur des vaches et juments poulinières.

Les animaux de l'âge de seize ans ne seront pas assurés.

Les participants verseront :

Ceux qui adhèrent à la création de la caisse, un droit d'entrée unique de 10 centimes par tête de bétail ; ce droit sera de 50 centimes pour ceux qui entreront dans le courant de la première année ; il sera de 1 franc les années suivantes.

L'estimation des animaux assurés a été de 12.810 francs, et le trésorier a encaissé 73 fr. 40 de primes ou de droits d'entrée.

C'est un excellent résultat obtenu, dont M. Bessac doit être félicité et remercié.

Vers

Encore des malandrins. — Plainte a été portée à la gendarmerie de Saint-Géry, contre des individus inconnus encore, qui ont pénétré dans la maison de la dame Labro, demeurant au Gouffre, près de Vers.

Ces individus ont volé du vin, divers objets et de l'argent à cette femme, puis pour faire disparaître les traces du vol, ont tenté d'incendier la maison.

Une enquête est ouverte, qui, espérons-le, amènera l'arrestation des malfaiteurs.

Décidément, notre commune est infestée par une bande de chenapans.

Arrondissement de Figeac

Figeac

On nous prie d'insérer la poésie de notre compatriote L. B., membre de la Chorale, Chanson Figeacoise.

Ribo del Célé

CHANSON FIGEACOISE

Refrain

Ribo del Célé ou lus Pinsous
Chous loys ouncados...
Bénous morida lours consous
E lus poutous (bis)

1er Couplet

Sul bord del Célé lo troubéri
Què gordabo séis ognélous,
Dé so monéto nin fiolabo
Lo lono de séis ognélous (refrain)

2me Couplet

Lou roussignol nin contabo
Uno roumanso pei pinsous,
E lou ser chou lombraché
L'on ouriadis un Porodis (refrain)

3me Couplet

Aïmis tos bellos obengudos
Tos prouménados tous bel quai
E tos corrièros rescoundudos
Mes roppelou lou ten possa (refrain)

4me Couplet

Billo de Figea, poulido bilo
Ou l'orpheon pot pa mouri
Malgré toutos los entrabos
Nen podou pa lou démouli (refrain)

Tribunal correctionnel. — Audince du 4 février :

Baptiste Lafaurie, 73 ans, de Sousceyrac poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande, est condamné à 300 francs d'amende et à la confiscation de la marchandise saisie.

Le tribunal prononce ensuite quatre condamnations à 16 francs d'amende pour délits de chasse sans permis.

La dynamite. — Le mineur Jean Poro, d'origine grecque, a été victime dimanche d'un accident d'une certaine gravité. Après avoir terminé son travail aux chantiers de Fèges, il se rendait au magasin pour déposer une cartouche de dynamite qu'il n'avait pas employée. En route, comme il la tenait à la main droite, elle explosa entre ses doigts. Poro eut le pouce complètement enlevé et l'index écrasé. Les brûlures du visage et des yeux sont sérieuses, mais les médecins de l'hospice espèrent que, sauf complications, la vue lui sera conservée.

Marcilhac

Bibliothèque scolaire. — M. Gustave Falguières, le sympathique maire de Marcilhac-du-Lot, vient de recevoir de M. Louis Bécays, le vaillant député de Figeac, la lettre ci-dessous, au sujet d'une demande de concession de livres faite à M. le ministre de l'instruction publique :

« Paris, le 28 janvier 1911.

« Monsieur le député,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la commune de Marcilhac-du-Lot, qui sollicite une concession de livres en faveur de la bibliothèque scolaire de son école primaire publique.

« Dès que cette demande, qui va être examinée avec tout l'intérêt qui s'attache à votre recommandation, recevra une solution, vous en serez immédiatement informé.

« Agréez, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, signé : Maurice Faure. »

St-Céré

Abattoir. — Durant le mois de janvier dernier, il a été abattu :

5 bœufs ,73 veaux, 22 moutons, 16 agneaux et 65 porcs. En tout 181 animaux ayant produit 12.983 kilos de viande nette.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Etat civil du 15 *au* 31 *janvier.* — Naissances : Prat Pierre-Victor, avenue Gambetta. — Maury Jean-Etienne, avenue Gambetta.

Décès : Bourgade Pierre, cultivateur, 58 ans, aux Combes de Béral. — Bouat Marie, sans profession, 73 ans, veuve Ferrières, avenue Cavaignac. — Maret Armand, journalier, 47 ans (hospice). — Lagarrigue Jean, sans profession, 79, rue des Juifs. — Cosse Catherine, sans profession, 74 ans, veuve Griffoul, au Breil-Haut. — Piganiol Henri, 4 mois (hospice). — Delcros Jean-Baptiste, 16 ans, boulevard Galliot de Genouillac.

Gramat

Disparition mystérieuse. — Le 21 janvier dernier, le berger de M. Fabre, propriétaire à Couzou, partait vers huit heures du matin du domicile de son maître pour aller garder son troupeau à Bonne-Coste. Vers le soir, un autre berger qui allait lui prêter main forte pour opérer le triage des brebis, ne le trouvant pas à son poste, enferma le troupeau et revint à Couzou.

Depuis ce jour, le berger de M. Fabre, qui se nomme Augustin Carrègne, n'a pas reparu, et toutes les recherches entreprises tant par la population de Couzou que par la gendarmerie de Gramat sont restées sans résultats.

Les bruits les plus divers circulent dans le pays au sujet de cette disparition ; nous ne nous ferons pas l'écho de toutes ces histoires laissant les gendarmes poursuivre leur enquête qui aboutira sûrement.

Le disparu était âgé de 18 ans et était originaire du Frau, commune de Montfaucon-du-Lot.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET Cie

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° du 4 février 1911

Les mémoires de Jack Johnson.
Le match France-Angleterre.
La Lutte Islandaise.
Le Match Piet-Carpentier.
M. Lewis écrase J. Supmers.
Le Gymehana de Chamonix.
Les Championnats de Chamonix.
La graisse, c'est l'ennemi !
Les sports d'hiver.
Le match de football Rugby France-Angleterre.
Le carnet du sportmann.
Le match Angleterre-pays de Galles.
Le livre de la boxe.

CONTES ET NOUVELLES

LA FORTUNE DU LIÈVRE

Lorsqu'un voisin poussait la porte et venait, d'un air contrarié, réclamer « les quelques sous » qu'on lui devait, Ferlu, se dressant, décrochait la carabine. Et si, d'aventure, le créancier laissait échapper un geste d'effroi, la Ferlude, d'un signe de paix, le rassurait. Le chasseur, cependant, s'en allait avec un grand soupir.

— Je ne vous oublie point, voisin, ayez patience.

Il lui en coûtait sans doute de quitter les chenets chargés de souches velues, la cafetière qui lance du coin du bec, à la manière des fumeurs, une sirupeuse vapeur de pruneaux, la bouteille qui n'est jamais loin, et sa femme même radotant de vieilles histoires à l'autre coin de l'âtre, avec ce bruit familier des bonnes tourtières qui font, en bouillant, bavarder le

couvercle. Pourtant, Ferlu partait dans la pluie ou le gel.

— Où va-t-il de la sorte ? demandait le visiteur.

— Le sais-je ? déplorait la Ferlude ; il est comme ça. Quand on lui réclame de l'argent, il prend la carabine et sort. Il agit de même envers moi.

— Vous devriez l'en dissuader, conseillait l'autre. Que vaut, s'il vous plaît, un homme qui, perdant à battre les guérets le temps du labour ou des semailles, ne rapporte pas même à sa cuisinière un pauvre roitelet ? On m'a dit qu'hier il avait laissé passer un vol de tourdelles... Ah ! tenez Ferlude, chacun le dit dans le canton : votre homme perd sa malice et sa gaieté ; il chasse trop... N'empêche qu'il pourrait me rendre les deux louis d'or que je lui prêtai pour huit jours, voilà cinq mois ; il n'a qu'à les prendre sur « l'argent du bœuf », que diantre !

— Ah ! ceci, il ne veut pas en entendre parler. Il aimerait mieux aller pieds nus que de toucher à la réserve.

— Alors, qu'il travaille et qu'il paie, ou nous irons trouver l'huissier, le père Copie.

Quand Ferlu rentrait, sa femme lui rapportait les propos du créancier. Le pauvre diable, qu'accueillait dès le seuil la flamme rouge, soupirait derechef, jurait, haussait les épaules et vérifiant l'amorce, repartait tristement jusqu'à la nuit. Si bien que la pauvre Ferlude, à présent, n'osait plus rien lui dire et le laissait tout son saoul boire et tisonner. Mais les prêteurs n'avaient point tous cette pitié. On n'imagine point l'arrogance de cette espèce.

Quelquefois, du fond de son abattement, Ferlu s'écriait :

— Jamais, entends-tu, femme, jamais, si je n'avais ces bougres-là aux chausses, je ne chargerais la carabine. Un fainéant et un chasseur, moi ! Ah ! mille dieux !...

Et c'est vrai qu'il n'était ni chasseur ni fainéant, bien qu'il chassât et ne fît rien autre. Mais allez demander aux gens de pénétrer les apparences ! Et à des créanciers surtout, lesquels ne voient dans la vie qu'une chose... l'argent qu'ils ne voient pas. Ce Ferlu ! Etait-il, autrefois, terres mieux tenues que les siennes, bœuf plus reluisant et mieux jugué que celui de son étable, poignet plus solide sur les mancherons que son poignet, et pouvant gouverner aussi droit qu'un rayon de lumière ? Jamais, en ce temps-là, Ferlu n'avait emprunté de l'argent à personne. Il en prêtait. Et aujourd'hui même, s'il n'avait pas été volé...

Un jour, Ferlu avait vendu le bœuf. Une forte bête : soixante pistoles étaient un prix au-dessous de sa valeur. Massebiau, qui l'acheta, conclut une bonne affaire. Celle de Ferlu ne parut point mauvaise : il avait payé le « lauret », naguère, quarante-cinq pistoles. C'est pourquoi Ferlu s'en revenait content. Il avait noué solidement dans un angle de son vaste mouchoir les louis d'or et les billets. Il faisait un soir de septembre poudreux et blond comme un coing mûr. A deux cents mètres du village, notre homme avait laissé le matin dans sa luzernière, près de la grange, un tombereau de fumier qu'il voulut décharger. Or, comme il venait de prendre le sentier, il aperçut couché dans un sillon rouge, à l'abri du vent, un lièvre au gîte, — un beau lièvre de six livres plus roux qu'un tourteau de mil.

Perchant tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, Ferlu se déchaussa, et, le bâton en arrêt, s'approcha du dormeur. Vlan ! le lièvre, sur la nuque, reçut le coup du lapin. Il fit entendre un petit « couic », comme pour déclarer qu'il était mort. Ferlu, aussitôt le souleva par les hautes pattes de derrière, dures et velues. Six livres, disiez-vous ? Il en pesait bel et bien sept, et des bonnes. Mettez huit, et nous serons d'accord. Le paysan savait bien de quel vin serait fait le civet. Et, à dix enjambées de là, il se hâta d'aller vider son tombereau. Mais, dès les premières fourchées, il sentit que son mouchoir le gênait dans la poche du pantalon : c'est la meilleure poche pour mettre l'argent, les jours de foire. Avisant le lièvre qu'il avait laissé à terre avec la veste, le bâton et le chapeau, il lui fit alors une ceinture avec ce grand mouchoir incommodant. Et, badin, il ajouta : « Tu seras plus beau ainsi, car tu portes, comme un marchand, des pistoles sur ton ventre. »

On ne sait pourquoi, au bout de dix minutes, Ferlu, qui égalisait son fumier, tourna la tête. Mille dieux ! le lièvre, ressuscité, détalait avec le mouchoir pareil à une selle. Ferlu se prit à courir et à crier comme on fait aux trousses d'un baudet qui se donne du large. Mais le lièvre, malgré le bandage, avait filé dans le bois. Ce soir-là, Ferlu inventa des jurons. Néanmoins, il rentra au logis sans mouchoir, ni pistole. Sa femme savait déjà, par le rapport des voisins, qu'il avait bien vendu le bœuf. Cependant, comme il ne montrait pas un rouge liard, elle se risqua à être indiscrète. Heureusement, il avait le mot pour tout.

— Chut ! un bœuf ne me suffit plus : il me faut quatre cornes.

La femme l'ayant appris, chacun le sut. « L'argent du bœuf », on n'y touchait pas : c'était la réserve. Toutefois, comme une maison où l'on garde six cents francs inspire une honnête confiance, nul n'hésitait à délier les cordons de la bourse de cuir si Ferlu, par hasard, venait quêter un louis d'or. Et dans le hameau il avait peu à peu frappé à toutes les bonnes portes. Chacun maintenant, prenait souci de ses moindres façons. Pour un malheureux rhume qu'il attrapait, vingt personnes avaient la fièvre. Et il en prenait plus que de raison, des rhumes, à chasser parmi les « garrigues » et les « grèzes ». Après l'aventure du lièvre, en effet, il s'était hâté de décrasser la carabine. A tout prix, il lui fallait tuer le voleur. Un bon lièvre provincial — et les vrais lièvres n'habitent guère qu'à la campagne — ne vit pas aussi incognito que le croient les citadins. C'est le grand seigneur roux des sillons et des guérets. L'on connaît promptement ses habitudes, ses heures de gagnage et de gîte, l'itinéraire de ses randonnées. Cependant, Ferlu n'avait pu, de longtemps, rencontrer le sien. Le lui avait-on assassiné — dame ! quand on a de l'argent sur soi... — ou était-il mort de vieillesse sous les ronces de quelque fossé ?

Ferlu allait s'asseoir près de la grange, en face du creux où le lièvre avait dormi. « Je n'ai point tapé assez fort », disait-il. Arrachant un maître échalas à la vigne prochaine, il s'avançait à pas muet et, brusquement, déchargeait sur quelque motte innocente un coup à rompre l'échine du mulet de Ménabréa. Ah ! si jamais le lièvre revenait ! Mais voilà : *il* n'était pas assez honnête. Peut-être aussi, forcé par les chiens, avait-il dû changer de pays. Enfin, gardait-il toujours dans sa ceinture cet « argent du bœuf », devenu à présent la fortune d'un lièvre ? Il y avait trois pièces d'or, dont une petite, et deux billets : l'un de cinq cents francs, l'autre de cinquante. Cette richesse était légère au râble d'un vieux coureur. Ah ! qu'il revînt au gîte, on ne lui demanderait pas d'intérêts !

Or, certain soir, au seuil de la grange, Ferlu songeait pour la centième fois au bœuf, à la foire et au coup du lapin, quand il entendit au revers du coteau les abois d'un chien courant. Puis deux coups de fusil se brisèrent dans les échos. Ferlu se leva et vit à travers la luzerne, le mouchoir au ventre et le poil bruni de sueur, exténué, sur ses fins, son lièvre, les oreilles tombantes, qui, tout à coup, pliant les pattes, se coucha, du sang à la bouche. L'homme ne fit qu'un bond. Il alla droit au portefeuille. Le mouchoir terreux, effiloché par les ronces, gardait son coin bruissant et dur. Prompt, d'un coup de dent, Ferlu déchira la toile et reconnut sa fortune ; le grand billet portait dans ses plis, dont la couleur était un peu passée, du plomb double zéro déjà ancien. Le paysan, sans commentaire, empocha l'or et le papier. Un petit rire tourna dans ses yeux ; sa vieille malice lui revenait comme après un coup de bon vin. Cependant, tandis qu'il soupesait le lièvre, — il avait maigri depuis l'aventure... le souci de l'or, — une voix essoufflée, mais impérative, retentit. Arrivait, bien harnaché, sentant le cuir neuf, un beau chasseur de la ville.

— Cette bête est à moi, déclara-t-il, je l'ai tuée. Et nulle contestation possible, mon bonhomme : elle portait autour du ventre — et c'est assez drôle — cette étoffe qui est à vos pieds.

—Serviteur, monsieur, dit le paysan. Ce champ et ce lièvre sont miens. Vous m'avez tué fort maladroitement une bête privée. Ce mouchoir, comme vous le voyez, porte mes initiales républicaines : R. F. — Rémy Ferlu, — et ce seul morceau de toile eût fait comprendre à qui n'eût point été une mazette que ce n'était point là gibier à tirer.

— Dites donc !.....

— Mille dieux ! repartit Ferlu, vous l'avez tuée ! Une bête qui mangeait dans la main ! Mille dieux ! une bête.....

Le citadin comprit qu'il n'en aurait pas bon marché ; Ferlu était un bougre velu et dur. Et il était exact que cette bête était « marquée ». Quelle drôle d'affaire, tout de même !

— Allons ! allons ! brave homme transigea-t-il, ne vous désolez pas de la sorte. Je regrette vraiment..... Tenez ! voilà cent sous, et gardez votre lièvre ; seulement, une autre fois, au lieu d'une ceinture, mettez-*leur* un collier — avec un grelot.

LEON LAFAGE.

Bibliographie

A la veille de l'élection des nouveaux académiciens, la « fièvre verte » sévit. Lisez ce qu'en dit Jules Claretie dans « Les Annales » ; lisez aussi l'amusante chronique de Tristan Bernard sur les visites académiques. Ce même numéro, très réussi, contient une charmante étude du comte d'Haussonville sur « Les Midinettes », un magnifique article d'Emile Faguet sur « L'Ame Cornélienne », les chroniques d'actualité du Bonhomme Chrysale, d'Yvonne Sarcey, etc., une page musicale extraite du « Chevalier à la Rose », de Richard Strauss, etc.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Jean Richepin, de l'Académie française, donne en ce moment à « L'Université des Annales », une série de conférences sur la Grèce antique et sur le théâtre grec, qui sont des merveilles d'éloquence, de flamme, d'érudition, de poésie. Tout Paris accourt les entendre. « Le Journal de l'Université des Annales » en reproduit le texte, abondamment illustré, ainsi que toutes les autres conférences faites rue Saint-Georges.

En vente partout. Le numéro, 60 centimes.

La Cochylis et l'Eudémis

Bureaux de la « Revue de Viticulture » 35, boulevard Saint-Michel à Paris, prix un franc. (80 pages avec nombreuses gravures noires et une planche en couleurs).

La « Revue de Viticulture », après avoir fait une vaste enquête sur les résultats qui ont été obtenus l'année dernière dans les régions dévastées par la « Cochylis et l'Eudémis », a publié le 2 février un numéro exceptionnel sur les documents de l'enquête qu'elle a faite et établissant les conclusions de cette enquête. — Les traitements d'hiver tels que le décortiquage l'ébouillantage, les badigeonnages, — les traitements d'été tels que les papillonnages, les pulvérisations insecticides, sont largement décrits et accompagnés des résultats obtenus dans diverses régions, l'année dernière.

Tous les renseignements pratiques concernant ces modes d'emploi sont également exposés.

Cette brochure rendra donc de très grands services à tous les viticulteurs qui ont eu la « Cochylis et l'Eudémis » l'année dernière et qui voudront cette année-ci exécuter les traitements nécessaires pour éviter le retour des dommages qu'ils ont subi.

La Revue judiciaire

Revue Mensuelle a l'usage des Justiciables. Réformes, Droit pratique, Comptes rendus.

Sommaire du numéro du 25 Janvier 1911

Les avocats au Tribunal de Commerce de la Seine. — Lettre ouverte au Barreau Français, par Georges Baer. — La Question du revolver, par R. Rosenmarck — A travers le budget de la Justice : Le rachat des greffes, par Franc Robin. — La réconciliation, par G. R. — Renseignements inexacts. — Questions pratiques : Témoins. — Quant y a-t-il récidive ? — Droits attachés aux parts de fondateurs. — La voiture et le cheval d'un voiturier sont-ils insaisissables. — Enregistrement international des marques de fabrique. — Peut-on comprendre les marchandises dans le nantissement d'un fonds de commerce. Traites de complaisance. — Situation du vendeur en cas de faillite de l'acheteur — La langue française devant les tribunaux belges, par Alphonse Jouet. — Conseil d'État. — Pourvoi de M. Cognacq, propriétaire des Magasins de la Samaritaine, contre un arrêté du Préfet de police du 12 mai 1910. — Plaidoirie de Me André Morillot.

Directeur de la Rédaction : G. BAER, Docteur en Droit, Avocat à la Cour, 35, avenue Mac-Mahon, Paris. — Administration : 3, rue Geoffroy Marie. — Prix de l'Abonnement : Paris et Départements : 12 fr. par an. — Etranger : 15 fr.

Envoi d'un numéro contre 1 fr. 10 en timbres-poste.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 4 février

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Maurice Donnay de l'Académie française, Molière (I) — L'enfance et l'éducation. — Paul Bourget de l'Académie française, Théophile Gautier. — Jean de Foville, Les Adieux (II). — Anatole Claveau chef honoraire des Secrétaires-rédacteurs à la Chambre des députés, un Débat parlementaire sous le second Empire : la propriété littéraire. — Charles Le Goffic, nos poètes. — Jean Chantavoine, Chronique musicale.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des Revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie médicale et pratique. — Chroniques sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les conférences sur Molière : Molière, d'après le tableau de Mignard. — Poteau cornier de la Maison des Singes, où habita Jean Poquelin, le père de Molière. — Frontispice des œuvre de Tabarin. — Gassendi. Gravure de Nanteuil. — Cyrano de Bergerac, d'après une estampe conservée à la Bibliothèque nationale — Scène de l'Hôtel de Bourgogne avec les trois principaux acteurs au temps de la jeunesse de Molière ; Gauthier Garguille, Guyot, Gros Guillaume. — Le Pont-Neuf sous Louis XIV, d'après une estampe du temps.

Théophile Gautier : Théophile Gautier en 1831. — Théophile Gautier en 1849. — Théophile Gautier en 1859. — Théophile Gautier en 1865 — Fac-similé d'un autographe de Théophile Gautier.

A l'Académie française : Mgr Duchesne à la sortie de l'Institut, le jour de sa réception à l'Académie française, le jeudi 26 janvier.

A l'Académie des Sciences : A l'Académie des Sciences : séance da 23 janvier, pendant l'élection de M. le professeur Branly.

A l'Institut océanographique : Le grand amphithéâtre de l'Institut océanographique, construit à Paris par le prince de Monaco, inauguré le dimanche 22 janvier. — Salle des conférences de l'Institut océanographique.

Actualités : A Venesville : autour des puits de sauvetage, les autorités et le public attendent la remontée des sauveteurs — Sauvetage de l'ouvrier Groult, à Venesville. La remontée du puits. — Les deux ouvriers marnier restés ensevelis pendant douze jours, et un de leurs sauveteurs, l'ouvrier Baillet. — Monument qui sera élevé prochainement à Grenoble, au général Février, ancien grand chancelier de la Légion d'honneur. — A l'Hôtel de Ville de Paris : M. Teofilo Rossi et les délégués de la ville de Turin reçus en séance solennelle par le bureau du Conseil municipal de Paris. — Le nouveau palais de justice, à Rome. — Mme Lucy Arbel, rôle de Dulcinée, dans « Don Quichotte », le nouvel opéra de Massenet.

Sports d'hiver : Sport d'hiver à Chamonix : le ski ; le patinage. — Sports d'hiver à Chamonix : bobsleig dans un virage. Une dame en luge.

A l'étranger : Général Simon, président de la république haïtienne. — La revue des troupes haïtienne à Port-au-Prince.

L'*Instantané*, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1992e livraison
(4 février 1911)

La Revanche d'Absalon, par Albert Cim. — Comment on s'instruit en s'amusant, par Gabriel Renaudot. — Pour connaître votre caractère, par Jean Marbel. — La petite Cosaque, par Jules Borius. — L'espionnage, par le lieutenant-colonel L. Picard. — Animaux bizarres : Le Serpentaire ou Secrétaire, par P. Vincent.

Abonnements : **France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr.**

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA HERNIE
et les
Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de *choisir un* **Bandage** *bien approprié à la nature de la Hernie* et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de *mauvais Bandages* appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes**, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse** et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

Maison fondée en 1849

P. VERDIER
Diplômé de l'Ecole Nationale d'Horlogerie,
de Mécanique de précision
et d'ÉLECTRICITÉ

Corbeilles de mariages,
Orfèvrerie Christofle
Chronomètres VERDIER
Seul dépositaire
DE LA MONTRE ***Just***
Justement réputée
pour sa précision et son bon marché
(*Marque Française*)
Bronzes d'art, terres cuites,
Sèvres fantaisie,
Diamants, Pierres fines,
Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis
Articles de grand luxe pour fumeur
Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux
A Cahors, Boulevard Gambetta
en face l'Hôtel des Ambassadeurs

Avez-vous la **migraine** ? Souffrez-vous de l'**estomac** ? Cela vient sans doute de ce que vous êtes **constipé**. Pour guérir, prenez des Pilules Suisses qui ont déjà guéri des millions de personnes.

A DOSE ENTIÈRE : *Le plus agréable des Purgatifs*
THÉ CHAMBARD
A DEMIE DOSE : *La meilleure Tisane de Santé*

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophase et triphase

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 — Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence
Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 97

AVIS

M. CROS VICTOR ancien Restaurateur, **rue Saint-André**, à Cahors, informe le public qu'il a repris son Restaurant **depuis le 1er FÉVRIER.**

SITUATIONS
D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténo-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'Ecole Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1880, boulevard Poissonnière, 19, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 53 ; — Dames, rue Saint-Denis, 5 ; — Internat, rue de Turenne, 23, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance.
Demander la Liste des Situations D 1910.
PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Elémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, Ecole Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

A TOULOUSE
Entre voisins

Entre voisins il faut s'entr'aider : c'est dans ce but que témoigne M. H. Ichard, tailleur, 8 rue Malaret, à Toulouse, qui nous disait le 2 janvier 1907 :

« J'avais déjà eu des coliques hépatiques, lorsqu'il y a quatre ans, je fus pris de douleurs de dos qui, d'abord sourdes, s'aggravèrent tant que je ne pouvais presque plus me baisser ni faire le moindre effort. La nuit je ne souffrais pas moins et dès le matin, une grande fatigue m'accablait ; je n'avais plus d'appétit et j'étais souvent pris de vertiges parfois même j'avais de la fièvre. Maintenant mes souffrances se sont dissipées, mes nuits sont calmes, et les urines qui étaient troubles, brûlantes et foncées sont normales et ne déposent plus de graviers. Il ne m'a fallu qu'un mois de traitement par les Pilules Foster pour obtenir ce résultat. »

Le 17 décembre 1909, M. H. Ichard ajoute : « Les Pilules Foster m'ont radicalement guéri et bien que je travaille presque constamment courbé, je n'ai plus rien ressenti depuis trois ans. »

Le mal de dos, le gonflement des articulations, la sensation de pesanteur dans les côtés, la faiblesse et l'abattement général, souvent accompagnés d'urines troubles et difficiles, indiquent que les reins sont atteints. Les Pilules Foster, rendant aux reins leur pouvoir de débarrasser le sang de toutes les impuretés qui encombrent la circulation, ramènent tout l'organisme à son état normal.

Toutes pharmacies. (Exiger la signature « James Foster »). 3 fr.50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Que les personnes atteintes de hernies se rassurent et ne se troublent plus à la lecture de certaines annonces alarmantes destinées à les effrayer outre mesure sur les dangers mortels de l'étranglement.

Non ! la hernie ne fait plus mourir personne et elle guérit rapidement depuis la nouvelle découverte scientifique du savant spécialiste M. GLASER, de Paris, dont la réputation est universelle et autorisée.

Inventeur d'un nouvel appareil, M. GLASER a su gagner, par son dévouement, la confiance de tous ceux qui ont eu la sagesse de s'adresser à lui. Son appareil idéal sans ressort est le plus léger, le moins gênant, le plus solide, le moins coûteux et le seul dont l'incontestable supériorité a été reconnue par les sommités médicales.

Dès son application cet appareil fait éprouver un bien-être inexprimable ; aucun cas ne peut lui résister, et les hernies les plus tenaces sont forcées de s'incliner devant son imposante efficacité. Il résulte donc que le hernieux muni de cet appareil est immédiatement hors de danger et n'éprouvera plus de coliques, maux de reins, ni digestions pénibles ; la hernie étant refoulée dans la cavité abdominale ne peut plus reparaître et par conséquent le danger de l'étranglement est supprimé séance tenante.

Tels sont les résultats obtenus par l'appareil GLASER ; aussi, dans leur propre intérêt, avant d'acheter ailleurs un bandage quelconque, que tous ceux atteints de hernies, efforts et descentes, hommes, femmes et enfants, se rendent sans retard auprès de M. GLASER, le dévoué spécialiste qui les recevra à :

Gramat, le 9 février, Hôtel de Bordeaux. — Calmette,

Capdenac-Gare, le 10 février, Hôtel de France. — Fournier.

Cahors, le 11 fevrier, Hôtel de l'Europe.

Figeac, mercredi 15 février, Hôtel des voyageurs. — Villa.

M. GLASER, de Courbevoie, a transféré son cabinet Boulevard Sébastopol, 38, à Paris où on doit lui écrire pour recevoir gratuitement sa méthode pour la guérison des hernies.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 février.

Le marché a été très calme, mais cependant a fait preuve de fermeté bien influencé par la réduction à 4 1/2 0/0 du taux d'escompte de la Banque d'Allemagne.

Signalons une hausse sensible du Rio.

La Rente française se représente à 97,65.

Les fonds d'Etats étrangers sont irréguliers. Le Russe 3 0/0 1891 est à 84,25, le 1896 à 83,45, le 5 0/0 1906 à 105,95, le 4 1/2 1909 à 101,95 et le Consolidé à 97,37.

L'Extérieure espagnole s'inscrit à 94,35, le Portugais à 64,92 et le Turc à 93,92.

Nos Etablissements de Crédit sont bien tenus, le Comptoir d'Escompte se traite à 959, le Crédit Foncier à 823, le Crédit Lyonnais à 1516 et la Société Générale à 785.

La Société auxiliaire de Crédit progresse à 612.

Parmi les chemins français, le Lyon cote 1170, le Midi 1045 et le Nord 1540.

C'est, comme nous l'avons dit, le 9 février qu'aura lieu l'émission des 70.000 obligations 5 0/0 de 500 francs de la Compagnie française du Port de Rio-Grande do Sul, émises à 437 fr. 50, ces obligations produisent un intérêt annuel de 25 francs, au prix d'émission le placement ressort à 5,20 0/0 environ sans tenir compte de la prime de remboursement. La souscription aura lieu à la date indiquée plus haut, à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à la Société Générale.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 6 Février 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché	ENTRÉES DIRECTES à l'abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.) 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs.....	3.371			0,80	0,76	0,68
Vaches.....	1.495	1.215	473	0,78	0,72	0,66
Taureaux...	348			0,75	0,70	0,65
Veaux.....	1.317	2.001	10	0,96	0,92	0 88
Moutons....	18.156	6.965	2.032	1,04	1,00	0,96
Porcs.....	4.960	2.791	148	0,60	0,58	0,56

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Chronique agricole

A quelle époque faut-il tailler les arbres fruitiers

Taillez tôt, taillez tard,
Rien ne vaut la taille de Mars.

Vous connaissez ce dicton, sans doute, car il court nos villages ; on l'y observe même scrupuleusement ; ce n'est qu'en mars, quand les arbres commencent à se réveiller, lorsque les yeux et les « mères à fruits » sont gonflés, que l'on fait ordinairement venir le jardinier. Celui-ci est alors sollicité de tous côtés, et, comme il ne peut être partout en même temps, il doit expédier un peu vite sa besogne, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de tailler encore des arbres en avril et en mai.

Pourtant, aucune raison sérieuse ne justifie cette prétendue supériorité de la taille de mars ; on le comprendrait facilement si l'on connaissait le véritable rôle de la taille d'hiver.

On s'imagine presque partout que cette simple opération, *la coupe des rameaux*, doit, à elle seule, déterminer directement la production des fruits. C'est une erreur, les organes fructifères du poirier et du pommier se forment *spontanément*, en *trois années* presque toujours, mais seulement sur les *ramifications de vigueur modérée*.

Les opérations d'été, ébourgeonnages, pincements, etc., qui contrarient la végétation, contribuent déjà beaucoup à la préparation de ramifications faibles ; la taille d'hiver a simplement pour but de continuer l'œuvre commencée, d'user la sève jusqu'à l'établissement de productions fertiles ; elle n'a affaire en somme, qu'à des rameaux plus ou moins vigoureux : les plus faibles ne sont pas taillés, car ils n'ont plus qu'à fructifier ; les rameaux de force moyenne sont un peu raccourcis, parce qu'ils donneront ainsi naissance à d'autres rameaux faibles ; mais on retranche davantage aux rameaux jugés vigoureux, lesquels resteront néanmoins plus longs que les précédents, car, malgré la perte qu'ils vont subir, ils nourriront plus copieusement leurs nouvelles pousses.

Voilà le principe ; mais, il ne faut pas croire que ces rameaux ne fructifieraient pas, s'ils n'étaient pas taillés en hiver ; ils fructifieraient tous au bout de quelques années, surtout s'ils recevaient les soins voulus pendant l'été ; mais leurs fruits seraient plus mal répartis, mal éclairés ; le branchage perdrait vite sa régularité.

Puisque l'objet de la taille d'hiver est surtout l'affaiblissement des jeunes rameaux, pourquoi attendre le mois de mars pour l'appliquer ? Sans doute, il ne faut pas affaiblir trop, ce qui se produirait en taillant en pleine végétation, par exemple, en septembre ; on perdrait alors une grande quantité de sève, des feuilles, des matériaux en réserve qui, précisément, sont nécessaires pour l'organisation des fruits ; mais, à partir de novembre, quand les feuilles sont tombées, les arbres se trouvent dans l'état de repos qui dure tout l'hiver, et le rameau raccourci alors ne perd réellement pas plus que celui qui n'est taillé qu'à la fin de l'hiver ; il perd même moins, si ce dernier n'est coupé que sur la fin de mars, quand la sève gorge déjà les tissus.

Certains auteurs recommandent de ne tailler qu'après les gelées d'hiver, en février, parce que, disent-ils, les arbres souffrent de l'action de la gelée sur les coupes faites à la taille. En pratique, on n'a jamais constaté une influence sensible de la gelée sur les arbres taillés, mais encore, rien n'indique que cette influence, si elle existe, puisse être nuisible, puisque le but, de la taille est justement d'affaiblir les ramifications.

Taillez donc sans crainte, *durant tout l'hiver*, sans vous presser, les branches à fruits de vos poiriers et de vos pommiers. Il est presque inutile de vous dire qu'il faut suspendre l'opération lorsque le bois *est gelé* ou couvert de givre, lorsqu'il neige et lorsqu'il pleut, car alors il est bien impossible de tailler convenablement.

Vous réserverez cependant, pour n'être *taillés qu'en février*, les *prolongements des charpentes*, surtout sur les jeunes arbres en formation ; là, l'œil terminal ou œil de taille est particulièrement précieux ; on lui évitera des accidents, en ne le choisissant pas trop tôt.

En *mars* et même en *avril* vous taillerez sensiblement ceux de vos arbres qui, dans leur ensemble, se montrent *trop vigoureux* ; vous leur infligerez ainsi une saignée qui favorisera leur mise à fruits.

Il y a peu à couper en hiver quand les pousses ont été bien traitées, bien travaillées pendant l'été.

La vigne ne se taille qu'en mars, et le pêcher, seulement en avril, lorsqu'il est presque en fleurs.

P. PERRONNE

(*L'Agriculture de la Région du Nord.*)

LE BADIGEONNAGE DES PLAIES DE TAILLE

On sait qu'à l'automne on peut faire absorber aux souches de vignes, par les plaies de taille, des quantités de liquide relativement élevées.

Jusqu'ici on n'a utilisé cette propriété que pour faire absorber par les tissus de la vigne des solutions de sulfate de fer destinées à atténuer les effets de la chlorose. Des expériences ont été entreprises par M. Guillon, directeur de la station vinicole de Cognac, dans le but d'étudier l'introduction dans les sarments, par les plaies de taille :

1° De sels nutritifs, destinés à la suralimentation des souches ;

2° De substances toxiques en vue de la destruction des parasites végétaux ;

3° De véritables sérums analogues à ceux employés en pathologie animale dans le but d'enrayer l'évolution de certaines maladies microbiennes.

Bien que les résultats de ces expériences soient encore incertains, il est permis d'envisager les heureuses conséquences que pourrait avoir, pour la pratique viticole, la généralisation de la méthode de badigeonnage des sections de taille par différents liquides.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Chemin de Fer d'Orléans

Wagons spéciaux pour le transport des Automobiles

Afin de donner au public de nouvelles commodités pour le transport des automobiles *en grande vitesse*, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en circulation un certain nombre de wagons fermés spécialement aménagés.

Ces wagons, qui s'ouvrent aux deux bouts par des portes à deux battants, ont une longueur de 6 mètres 54, une largeur de 2 m. 50 et une hauteur de 2 m. 725. Les plus fortes limousines y tiennent donc aisément ; de plus des dispositifs spéciaux permettent le calage et le chargement facile de la voiture à transporter.

Aucun supplément n'est perçu pour l'utilisation de ces wagons en plus des tarifs de grande vitesse. Restent également applicables les réductions spécialement accordées si le retour de l'automobile à son point de départ a lieu dans un certain délai.

Ces nouvelles commodités faciliteront en particulier les grandes excursions circulaires empruntant tantôt la route et tantôt la voie ferrée, qui se généralisent de plus en plus.

Facilités accordées pour le 5e Concours International de Ski AU LIORAN

Ainsi qu'il a été annoncé, le Club Alpin Français organise du 10 au 15 Février 1911 son 5e Concours International de Ski au Lioran, dans le massif du Cantal.

La Compagnie d'Orléans, qui dessert le lieu même du Concours par sa ligne de Neussargues à Aurillac, accordera les facilités suivantes :

1° Validité du 5 au 18 Février pour les billets aller et retour délivrés à destination du Lioran au départ des gares et stations situées dans la zone délimitée par les lignes ci-après : *a*) Gannat, Montluçon, Clermond-Ferrand, Arvant au Lioran ; *b*) Limoges au Lioran ; *c*) Perigueux au Lioran : *d*) Rodez, Figeac au Lioran ; *e*) Cahors et Brive au Lioran.

2° Délivrance aux concurrents et touristes résident a Aurillac, Vic-sur-Cère, Murat et Neussargues, de cartes de libre circulation de toutes classes, à prix réduits, permettant aux titulaires de circuler à leur gré entre ces villes et le Licran pendant la durée du Concours, soit du vendredi 10 Février inclus au mardi 14 Février inclus.

3° Trains. — En outre des trains du service ordinaire, des trains spéciaux circuleront chaque jour pendant la durée du Concours, le matin entre Aurillac et le Lioran (départ 6 h. 41, arrivée 8 h. 7) et le soir entre le Lioran et Aurillac (départ 5 h 1 soir, arrivée 6 h. 37 soir) et entre le Lioran et Murat (départ 4 h. 57 soir, arrivée 5 h. 25 soir). Le train spécial de retour entre le Lioran et Murat correspondra à cette dernière gare au train arrivant à 6 h. 8 à Neussargues, d'où part à 7 h. 32 soir l'express pour Paris (voiture directe avec couchettes et places de 1re et 2me classe).

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discrétion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30e année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

Confiez tous vos achats ;

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est :

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : Paul GARNAL, Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot
Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

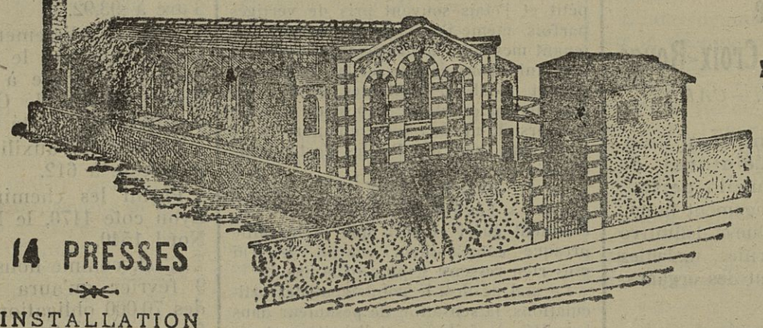

14 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS